

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique – Directeur : Frédéric Aimard – 22 juin 2026 – 1,50 €

N° 193

Le traité de Versailles

Ayant longuement fait attendre ses homologues lors du sommet du G7 le 17 juin à Évian, Donald Trump s'est justifié en déclarant : « *I'm the boss* », ce à quoi tous ont fait semblant de rire, comme ils ont fait semblant de croire que l'accord trouvé avec les Iraniens pour la réouverture du détroit d'Ormuz constitue une victoire pour l'Occident. Le président américain n'y croit pas lui-même. Un peu de flatterie aura mis du baume sur son amour-propre blessé, bien qu'il affiche sa plus grande autosatisfaction.

Il y a aux États-Unis un mouvement citoyen tout aussi indisposé que nous par le manque d'égards de Donald Trump pour les usages et les hommes. Il a pour nom « *No Kings !* ». Comme si la ponctualité n'était pas, justement, la politesse des rois, selon un mot historique attribué à Louis XVIII, précurseur en France du régime parlementaire. Comme si la plupart des monarques de la planète, à quelques exceptions notables il est vrai, n'affichaient pas au contraire une discrétion souriante. Donald Trump se prend pour le roi... On n'ira pas jusqu'à préciser de qui ou de quoi. Et voici que, ce même 17 juin en soirée, reçu à un dîner d'État à Versailles, dans une pièce climatisable du palais de Louis XIV, par le président Macron, Donald Trump a fait soudainement débarrasser un coin de table

pour signer, avec sa signature de paranoïaque, un papier reproduisant le fameux protocole qui avait été validé électroniquement avec les Iraniens peu avant.

De là à parler de *Traité de Versailles* ? C'est le nom que l'on donne au traité qui mit fin à la guerre de 14-18 avec l'Allemagne. « *Une paix trop douce pour ce qu'elle a de dur, et trop dure pour ce qu'elle a de doux.* » écrira

l'historien royaliste Jacques Bainville, prédisant qu'elle engendrerait inévitablement une nouvelle guerre. C'est bien le cas du protocole actuel, dont on ne voit pas ce qu'il peut en sortir de bon, tant il méprise les droits à la liberté du peuple iranien. À moins que les indemnités de guerre versées aux gardiens de la révolution islamique déstabilisent l'Iran dans un sens favorable ? C'est le



SOMMAIRE

P. 1 : Le traité de Versailles – Cinéma et politique. P. 2 : 74 coups de fouet. – La faute au Brexit. P. 3 : Lectures. P. 4 : Monténégro : les rêves français d'un prince-évêque. P. 5 : Crise. – Démocratie participative. – Cinéma. P. 6 : Livre. P. 7 : Textile. – Vers quoi et comment ? P. 8 : L'ancien monde.

■ **Iran** : Un protocole de cessez-le-feu a été signé entre les Américains et les Iraniens le 17 juin, alors que Donald Trump était en France. Il doit ouvrir une période d'au moins 60 jours de négociations sur les différents contentieux entre les deux États concernant la libre circulation dans le détroit d'Ormuz, les stocks d'uranium enrichi, le dégel des avoirs iraniens et leurs droits à des indemnités de guerre, etc. Plusieurs dizaines de bateaux ont passé le détroit mais les Iraniens exigent d'être avertis à chaque fois. Le vice-président américain J D Vance est arrivé en Suisse le 21 juin pour poursuivre les négociations.

■ **Liban** : Tsahal a eu 5 soldats tués dans deux offensives contre le Hezbollah à Nabatieh au sud-Liban les 19 juin et 20 juin, malgré un cessez-le-feu intermittent imposé par les États-Unis. Le 16 juin, le président Trump avait suggéré que le président syrien Ahmed Al-Charaa pourrait faire intervenir ses troupes pour désarmer le Hezbollah dans la plaine de la Bekaa qui reste hors d'atteinte des Israéliens. Une hypothèse déclinée par le régime islamiste sunnite syrien.

■ **Ukraine** : La cathédrale de la Dormition de la Laure des grottes à Kiev, plus haut lieu saint orthodoxe en Ukraine, a été gravement endommagée lors d'une frappe de drones russes le 14 juin. Les Russes affirment que les dommages ont été causés par la défense antiaérienne ukrainienne.

■ **Espagne** : L'ancien Premier ministre socialiste José Luis Rodriguez Zapatero (2004-2011) a été entendu, le 18 juin, par un juge de l'Audience nationale sur une affaire de trafic d'influence et une autre de non-déclaration de cadeaux protocolaires. Ses deux filles ont été inculpées le lendemain car elles étaient administratrices de la société Whatefav qui serait impliquée dans le sauvetage par les autorités en

pari que certains font. Mais la théorie du ruissellement présente déjà de sérieuses limites en régime libéral, alors dans une dictature religieuse...

Frédéric Aimard

74 coups de fouet

Le quotidien britannique *The Guardian* a signalé, le 19 juin, que la chanteuse iranienne Parastoo Ahmadi, 29 ans, et huit de ses musiciens et techniciens ont été condamnés à des peines de flagellation, d'interdiction de quitter le territoire et de se produire dans des manifestations artistiques pendant deux ans par un tribunal de la province de Qom. Parastoo Ahmadi devra subir 74 coups de fouet pour avoir chanté épaules nues et cheveux découverts.

Il s'agit pour le régime des gardiens de la révolution de punir un concert, pourtant donné dans un caravansérail vide de tout spectateurs, mais diffusé sur Internet, en décembre 2024. Il avait alors été vu par plus de 3 millions de personnes sur Youtube. Une « atteinte à la pudeur, des contenus vulgaires et immoraux », selon les juges Tartuffes.

Cette décision contraste avec les images qu'une partie du même régime veut actuellement donner de lui-même en laissant diffuser des images d'Iraniennes marchant tête nue à Téhéran, comme pour accréditer une sorte de libéralisation...

La chanson est toujours visible sur Youtube.

Le compositeur français Patrice Martineau lui a consacré une très belle chanson en retour, interprétée par Solène Bidaud, que

l'on peut également trouver sur Internet.

C'est bien le minimum que l'on puisse faire que de les écouter et de les faire entendre. Quant au *showbizz* et aux bonnes consciences habituelles ? Apparemment ce n'est pas le bon combat.

F.A.

La faute au Brexit ?

Le 23 juin 2016, par référendum, 52 % des électeurs britanniques décidaient de quitter l'Union européenne que Londres avait rejoint (dans sa forme initiale d'un marché commun) en 1973. Dix ans plus tard, ils seraient 60 % à regretter ce départ, ce qui ne signifie pas que les mêmes souhaiteraient revenir se soumettre tels quels aux traités communautaires. Ni les Britanniques ni les Européens ne sont prêts à reperdre des années à négocier avec un nouveau référendum à la clé. Les regrets expriment une nostalgie du passé. Or l'Europe de 2026 n'est plus l'Europe de 2016, et comme l'écrit l'hebdomadaire *The Economist*, encore moins l'Europe de 2046, celle qui devrait attirer les futurs candidats.

Chacun voudrait exorciser le Brexit. Toutefois, dix ans après, les électeurs et les politiques continuent à se référer à leurs choix de l'époque qui transcendaient les affinités partisans. Les Travaillistes avaient été élus en 2024 sur un programme de rapprochement avec Bruxelles qui a été fort timide à ce jour. Ils peuvent certes jouer sur le fait que ce sont les Conservateurs qui ont tout fait « foirer ». Ils n'ont pas encore démon-

tré leur habileté à gérer le Brexit comme il devrait, ce qui, paradoxalement, fait le jeu des anciens partisans du « *leave* » (quitter), avec le retour en force de l'un de ses principaux artisans, Nigel Farage. Le dixième anniversaire de ce vote décisif coïncide ainsi avec une remise en cause du premier ministre, Sir Keir Starmer, par une partie de ses troupes rassemblées autour du maire du grand Manchester, « *King of the North* » (roi du Nord de l'Angleterre dont Manchester est la capitale), Andy Burnham, élu au Parlement le 18 juin à 55 % contre Reform UK, le parti de Farage. On prête à Burnham la volonté de dépasser l'opposition des « *leave* » et des « *remain* », alors que Farage sait qu'il ne peut limiter son audience aux seuls jusqu'au-boutistes du Brexit, qui ne dépasseraient pas les 35 % obtenus par son candidat à l'élection partielle dans une circonscription qui avait voté « *leave* » à 60 % en 2016.

Le Brexit a bon dos. Il n'est devenu définitif que le 31 janvier 2020, pour affronter comme le reste de l'Europe, la pandémie du COVID puis la guerre en Ukraine, Trump et les droits de douane. Finalement, le Royaume-Uni ne s'en sort pas mieux mais pas beaucoup plus mal que la France ou l'Allemagne. « Le scénario catastrophe n'a pas eu lieu » titre le *Sunday Telegraph*. Réciproquement, *The Economist* met en garde contre l'illusion qu'un « Bre-tour » suffirait à résoudre les problèmes. L'Union européenne a appris à vivre sans Londres. La City a continué à prospérer avec et sans l'UE. Et l'UE n'a pas cessé de parler anglais.

Dominique Decherf

2021 de la campagne aérienne « Plus Ultra » à la suite d'interventions de l'ancien Premier ministre.

■ **Colombie** : Abelerdo de la Espriella, candidat soutenu par Donald Trump, a remporté le second tour de l'élection présidentielle en Colombie du 21 juin, avec 49,65 % des voix contre 48,70 à son rival de gauche Ivan Cepeda.

■ **Bolivie** : Les grèves violentes avec barrages routiers contre la crise économique et des projets de privatisation d'entreprises publiques durent depuis six semaines malgré la signature d'un accord entre le gouvernement et la Centrale ouvrière bolivienne (COB) le 19 juin. Le président de centre droit Rodrigo Paz a décrété l'état d'exception le 20 juin.

■ **Pérou** : Les résultats de l'élection présidentielle pourraient n'être connus qu'à la mi-juillet. Keiko Fujimori avait 39 000 voix d'avance sur Roberto Sanchez alors qu'il ne restait plus que 150 000 bulletins à dépouiller, essentiellement des votes de Péruviens de l'étranger réputés globalement plus favorables à la candidate de droite. L'actuel président José María Balcázar Zelada a été reçu le 18 juin au Vatican, porteur d'une invitation au pape Léon XIV à visiter le pays dont il a la nationalité en novembre prochain lors d'un périple plus large en Amérique latine.

■ **Cryptomonnaies** : Souvent présenté comme le premier acteur mondial du marché des plateformes crypto, Binance, d'origine chinoise, qui compte plus de 37 millions de clients européens dont environ 4 millions en France, a jusqu'au 30 juin pour obtenir des autorités boursières européennes et françaises un agrément de conformité au texte européen MiCA (Markets in Crypto-Assets), faute de quoi il devra fermer dans toute l'Europe. Il est sous le coup de plusieurs



ROMAN

Le pactole

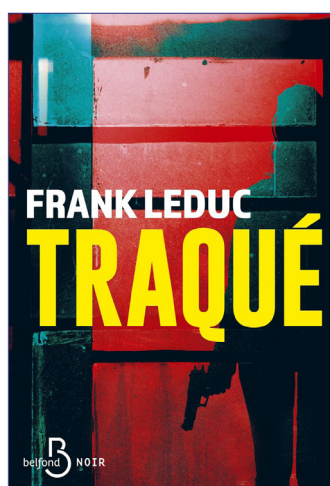
Bingo ! Suzanne et Juan n'en croient pas leurs yeux. Ils sont les gagnants du Loto, pas loin du million. Ils relisent le chiffre en boucle comme hypnotisés par les zéros. Catherine Siguret refait vivre la France des années 1970, celle où l'avenir semblait plein de promesses. Pour le jeune couple de concierges parisiens, l'espoir d'une vie confortable les transporte. Mais l'argent suffit-il à faire le bonheur ? Et vous, si la chance vous souriait, que feriez-vous ?

« Les amants du loto », Catherine Siguret, Les Presses de la Cité, 304 p., 21 €.

THRILLER

Cauchemar

De la réalité ou du rêve, lequel est le plus effrayant ? Avec Franck Thilliez, on passe de l'un à l'autre avec la même palpitation au cœur. Sibylle a eu un grave accident de voiture : son fils y a laissé la vie, elle en est sortie défigurée et amnésique. Des bribes de sa mémoire refont surface, la nuit, et la laissent dans un



trouble oppressant à la merci d'un être fantomatique et pervers, « le Veilleur ». L'atmosphère suffocante qui règne à Longepin, un centre de recherches classé « secret défense », où elle et son mari, un expert en neurosciences, sont cantonnés, lui fait douter de son identité. Ce thriller est une prouesse littéraire : un vrai labyrinthe où l'on se perd avec angoisse et (surtout) délice.

« L'autre moi », Franck Thilliez, Fleuve noir, 456 p., 22,95 €.

ARCHÉOLOGIE

Humains et animaux

Spécialiste en archéozoologie, Cătălin Pavel nous introduit aux origines de notre relation avec les animaux. Chiens et chats dans l'Égypte antique, éperriers et taureaux chez les Vikings... homme et bête sont indissociables. Mieux, nous dit le chercheur roumain, les liens qui nous unissent ont contribué à la croissance de notre cerveau et au développement de nos émotions.

« Les animaux et nous », Cătălin Pavel, Flammarion, coll. Sciences, 463 p., 22 €.



REVUE

Péchés capitaux

Nos grands écrivains ont eux aussi leur faiblesse : ne disait-on pas de Victor Hugo qu'il était pingre ? D'autres sont réputés fainéants (François Sagan), orgueilleux (Rousseau)... Lire dresse le catalogue de leurs défauts. Autres sujets : l'entretien avec Kathryn Stockett, l'univers d'Alain Bauer, le portrait de Morgane Moncomble...

« Les 7 péchés capitaux des écrivains », Lire magazine, juin 2026, 7,90 €. En kiosque.



condamnations aux États-Unis et d'enquêtes en Europe pour blanchiment ou lien avec la finance islamiste occulte. Il aurait refusé jusqu'à présent une plus grande transparence avec les différentes polices et douanes européennes.

■ **Cuba** : Sous pression des États-Unis, l'Assemblée nationale cubaine a adopté, le 18 juin, un programme de libéralisation de l'économie sur l'île, dont la seule chance de réussir dépend des investissements étrangers ou de Cubains exilés.

■ **RDC** : La conférence épiscopale catholique de la République démocratique du Congo a pris position, le 20 juin, contre tout nouveau changement de la Constitution du pays. Le président Tshisekedi voudrait en effet effectuer un troisième mandat, alors que la Constitution actuelle limite le nombre de mandats présidentiels successifs à deux.

■ **Espace** : Une fusée Ariane 6 a mis en orbite, le 17 juin depuis la base de Kourou en Guyane française, 36 nouveaux satellites de la constellation Amazon Leo. Le lanceur était équipé pour la première fois de quatre boosters P160C. Cet envoi était le troisième d'une série de 18 prévue pour la firme de Jeff Bezos, qui prévoit à terme le déploiement, à une altitude d'environ 600 km, de plus de 10 000 satellites dédiés aux communications à haut débit. Amazon Leo sera en concurrence avec les réseaux Starlink d'Elon Musk (42 000 satellites envisagés dont 10 000 actuellement opérationnels) et OneWeb, commercialisé par l'opérateur français Eutelsat (648 satellites prévus).

■ **Disparitions** : Jean Ziegler est mort à Genève le 10 juin à 92 ans. Sociologue et avocat socialiste, il a été notamment conseiller national suisse et rapporteur de l'Onu sur le droit à l'alimentation.

Monténégro

Les rêves français d'un prince-évêque

L'un des plus beaux panoramas d'Europe s'offre au touriste du haut du mont Lovcen qui domine l'Adriatique sur la côte monténégrine. Là-haut se trouve le mausolée funéraire du prince-évêque Petar Petrovic-Njegos du Monténégro, né en 1813, qui régna sur le pays de 1830 à 1851 en tentant de secouer le joug turc et de résoudre le problème des disettes récurrentes dans la principauté. Si sa mémoire perdure localement comme fondateur du Monténégro moderne, le prince Pierre II demeure pour les Serbes l'un des passeurs majeurs de leur littérature. Pour l'écrivain yougoslave Ivo Andric, prix Nobel de littérature 1961, il était ainsi un « héros tragique de la mémoire du Kosovo », c'est-à-dire un littérateur hanté par la défaite des Serbes au « Champ des merles » le 28 juin 1389.

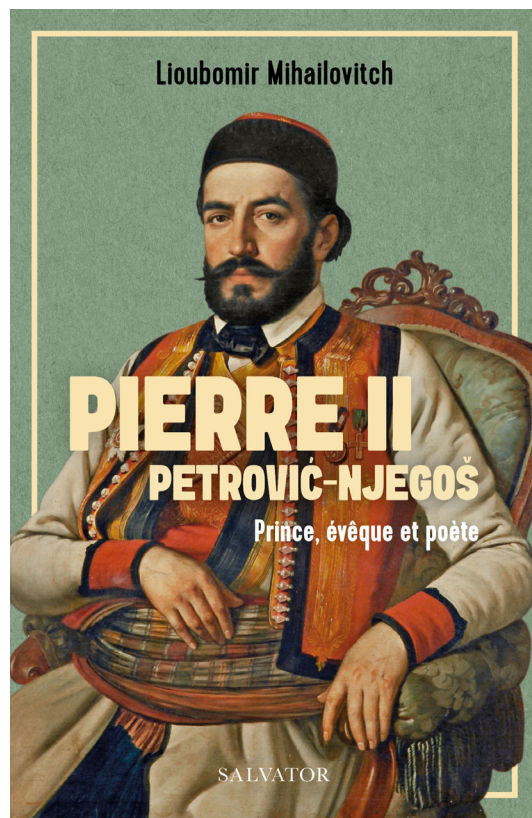
Pierre II fut le dernier Prince-évêque du Monténégro, ces souverains montagnards qui se transmettaient le trône local d'oncle à neveu. Après lui, les membres de sa famille qui se succédèrent jusqu'en 1918 sont demeurés à l'état laïc. Outre à l'exercice ses fonctions religieuses et politiques, le prince Pierre consacra son existence, écourtée par la tuberculose, à la poésie. Salué ultérieurement par Henri de Régnier comme un chant « épique, lyrique et dramatique », La couronne de la montagne, parue à Vienne en 1847 demeure son chef-d'œuvre. Le texte, puise dans les racines historiques des Serbes du Monténégro pour exalter leur résistance de tous les jours à l'occupation ottomane. On est ici aux confins de la tragédie grecque et du drame romantique, comme l'expose Lioubomir Mihailovitch, auteur de la biographie qui nous fait redécouvrir le destin de ce prince-évêque.

Dès 1833, les espions autrichiens testaient de sa maîtrise de la langue française. En 1838, il fit venir un pré-

cepteur français à Cetinje, Antide Jaume grâce à la médiation du consul de France à Trieste. Grand lecteur des poésies de Victor Hugo, il ne put jamais se rendre en France du fait de l'obstruction du chancelier autrichien Metternich, peu pressé de le voir gagner aux idées nouvelles qui se répandaient depuis Paris et commençaient à menacer la stabilité des trônes impériaux. À défaut de pouvoir se rendre à Paris, Pierre II du Monténégro put visiter Vienne, Saint-Petersbourg, Naples, Rome et Florence.

Inhumé dans une modeste chapelle au sommet du mont Lovcen, sa sépulture fut plusieurs fois détruite et restaurée au gré des aléas militaires et politiques de la région.

Jérôme Besnard.



Lioubomir Mihailovitch, *Pierre II Petrovic-Njegos*, Salvator, 192 p., 17,90 euros.

Crise

Le réflexe est connu : quand une difficulté majeure surgit, les autorités créent une commission avant tout chargée de montrer qu'elle s'occupe du problème trop longtemps ignoré. En cas de crise, on va beaucoup plus loin : on réunit une cellule de crise ou, mieux, une cellule interministérielle de crise que le Premier ministre vient présider avant de prononcer un discours résolu. L'administration publique ensuite un plan d'urgence et lance ou relance une plateforme téléphonique d'informations. Cela marche pour les crimes pédophiles comme pour les attentats et les canicules.

Tout est bien dit et bien mis au point... à ceci près que cette communication impeccable s'accompagne d'un angoissant désordre. Au cours du seul mois de juin, on a vu l'institution judiciaire « dysfonctionner » puis on l'a oubliée puisque, sous le coup de la chaleur, il a fallu supprimer des trains, fermer des classes et bricoler dans les chambres surchauffées des hôpitaux.

Dans l'urgence, le gouvernement annonce une fois de plus qu'il est décidé à résoudre les problèmes non-résolus depuis dix, vingt ou trente ans. Les magistrats sont invités à traiter, avant le 14 Juillet, 70 000 dossiers en souffrance. Vingt trois ans après la première grande canicule, on s'inquiète des malades, des élèves, des locataires condamnés à vivre ou à survivre dans des fournaies. Confronté à l'ampleur des problèmes qu'il n'a pas su traiter, le gouvernement se défait sur les communes, de la même manière que le garde des Sceaux s'était dé-

faussé sur les magistrats. Comme si l'adaptation des hôpitaux, des salles de cours, et des logements au changement climatique devait dépendre des initiatives des collectivités locales et des simples citoyens alors qu'il faudrait articuler les efforts des diverses collectivités dans un plan d'ensemble de réaménagement de l'ensemble des activités, urbaines et rurales.

Dès que la canicule sera terminée, le gouvernement sera requis par d'autres priorités et d'autres urgences relatives à d'autres problèmes non résolus. Devant les événements prévisibles comme face aux imprévus, on s'ingénie comme d'habitude à repousser les décisions salutaires.

Claudine Uzerche

Démocratie participative

« Oyez, braves gens, vous êtes appelés par le/les princes à donner votre avis ». Quelle belle et respectueuse démarche que celle de solliciter le peuple à exprimer son point de vue. Le prince, dans sa grande sagesse, a imaginé non pas une ou deux procédures de consultation de ses ouailles mais... une bonne vingtaine. Une pour chaque situation et parfois même deux ou trois pour la même chose. C'est à croire, que le prince l'a fait express pour qu'on s'y perde (un peu ?), dans les méandres de ses édits... Déjà dans son vocabulaire : concertation, participation, co-construction, groupes de réflexion, consultation... Impossible de dresser un tableau exhaustif. À chaque occasion on crée un nouvel outil avec

sa propre procédure et sa propre dynamique.

À tout seigneur tout honneur, et en occurrence cette fois le seigneur c'est notre Constitution, car on y lit (article 3), que la « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ». Ainsi, nous tenons notre premier outil de consultation : le référendum, qui peut d'ailleurs être décliné aujourd'hui en national et local. Cependant il n'y a eu que 9 référendums nationaux sous la Ve République, dont le dernier en 2005...

Ensuite tout se complique. Passons sur les multiples « Grenelle » qui ont évolué, par excès d'imagination, en « Ségur », « Beauvau » et autres « Roquelaure ». Mais, pour mieux nous embrouiller, pardon, pour plus et mieux nous consulter, le prince a imaginé d'autres outils comme « le Conseil National de la Refondation » ou « La Convention Citoyenne ». Cela sonne bien « le Citoyen ». Du coup on l'a collé à plusieurs types de concertation : « le Droit d'Initiative Citoyenne » (Ordonnance du 3 août 2016), « le Conseil Citoyen » (loi Lamy 2014), « la Conférence des Citoyens » (imaginée à l'origine par la HAS, Haute Autorité de Santé).

Il y a ensuite une multitude de procédures administratives très encadrées à commencer par l'imposante CNDP (Commission Nationale du Débat Public) et derrière bien d'autres : l'enquête publique, « la PPVE » (participation du public par voie électronique), l'ancienne, mais toujours utilisée pour certaines procédures, « mise à disposition du public » et enfin, la dernière née « la consultation

parallélisée du public ».

Enfin, nous connaissons tous, pour y avoir assisté au moins une fois, ces multiples « Groupes de travail », « Conseils de quartier », « Conseil des jeunes » ou « Conseil des sages », « Conseil Consultatif » (loi « Engagement et Proximité » 27 décembre 2019) ou « Conseil de Développement » (loi Voynet 1999). Notre liste n'est pas exhaustive. Elle gagnerait à être « toilettée » comme on a l'habitude de dire aujourd'hui. Et puis, surtout, et cela qui nous rend un peu perplexe... que reste-t-il de tant d'énergie déployée, de tant d'avis exprimés, de tant d'échanges passionnés.

Il est en tout cas des sujets manifestement trop sérieux pour être confié directement au peuple. Par exemple, le 17 juin dernier, le Conseil constitutionnel a estimé qu'il n'est pas possible d'organiser « un référendum sur les questions d'ordre éthique relatif à la fin de vie ».

Adrien Boros

Cinéma

Aux États-Unis, on a constaté un rajeunissement constant du public qui va au cinéma. Les sujets des films à succès s'en ressentent. En France, ce loisir est réputé rester intergénérationnel. Cependant, si 80 % des moins de 25 ans vont au cinéma, la catégorie des 25-34 ans est plus difficile à capter malgré une offre variée et un goût que n'ont pas les plus jeunes pour les productions françaises : comédies sentimentales ou sociétales... Quant aux 35-49 ans, sans doute débordés par les problèmes de la vie professionnelle et familiale, ou plutôt

■ **Canicule** : 49 départements, plutôt à l'ouest de l'hexagone, étaient en vigilance rouge en début de semaine.

■ **Défense** : Le report du projet de char franco-allemand MGCS à l'horizon 2045 pose un problème pour l'Armée de terre française dont les chars Leclerc sont à bout de souffle. Le 15 juin, au salon de défense Eurosatory, l'entreprise franco-allemande KNDS (fusion du français Nexter et de l'Allemand Krauss-Maffei Wegmann) a dévoilé son projet pour la période intermédiaire : le Capint qui comporterait une tourelle Ascalon de conception française sur un châssis allemand issu du Léopard 2. Pour remplacer ses chars Léopard 2, l'armée allemande s'équiperait, elle, d'un « Léopard 3 » conçu par Rheinmetall et KNDS. C'est Rheinmetall qui tend de plus en plus à monopoliser le marché des chars européens au détriment de ses concurrents allemands et français.

■ **Défense** : Le groupe TechniAtome, propriété de l'État, qui réalise et entretient les propulseurs nucléaires compacts de la Marine nationale (sous-marins et porte-avions), affiche un chiffre d'affaires 2025 de 683 millions d'euros et un carnet de commandes de 3,5 milliards d'euros à l'horizon 2035.

■ **Médias** : L'Arcom a émis à l'encontre de Cnews une mise en demeure de « respecter l'exigence d'expression pluraliste » le 15 juin après une saisine de l'ONG Reporter sans frontières.

Par ailleurs le chroniqueur de Cnews, l'avocat Erik Tegnér, directeur du magazine *Frontière*, a été condamné, le 18 juin par le tribunal correctionnel de Bobigny, à 6 mois de prison avec sursis, 10 000 euros d'amende et plus de 25 000 euros de dommages et intérêts pour avoir diffusé les noms et villes d'exercice de dix avocats spécialisés en droit

habitués aux plateformes de streaming, on ne les voit plus guère dans les salles. Reste un noyau de sexagénaires et plus dont les statistiques du Centre national du cinéma (CNC) montrent qu'un certain nombre vont au cinéma environ 6 fois dans l'année et un tout petit nombre une fois par semaine.

Le CNC affirme que 60 % de la population française va au cinéma au moins une fois par an, mais seulement 23 % y vont une fois par mois et 3 % une fois par semaine. Ce sont ces derniers qui font que les salles restent ouvertes, en achetant 20 % des billets. 156 millions de billets, d'un prix moyen de 7,50 euros, auraient été vendus en 2025. C'est le double ou le triple de nos voisins européens. Ce qui est une part de l'explication qu'il demeure un cinéma français vivant. Nous avons un système compliqué de soutien obligatoire par les télévisions (au premier plan d'entre elles Canal+) et d'avance sur recettes qui maintient une (trop) forte production de films à petits et moyens budgets. Pour un film ayant coûté 4 à 5 millions d'euros (c'est la norme en France), il faudrait déjà plus d'un million de spectateurs car le producteur ne récupère pas plus de 2,50 euros à 3 euros par billet vendu.

Le film *La bataille de Gaulle* (certes en deux parties) aurait coûté de 74 à 100 millions d'euros. Pour commencer à le rentabiliser, il faudrait au bas mot 2,5 à 3 millions de spectateurs en salles pour chacune des parties et que le film soit massivement vendu à l'étranger... Certains films français y sont arrivés ces dernières années, comme *Le Comte de Monte-Cristo* avec Pierre

Niney, qui aurait cumulé 9,4 millions d'entrées en France. Mais là, c'est loin d'être gagné. On est parti, sauf retournement, pour avoir 1 million de spectateurs pour le premier volet. Certains évoquent déjà un « *accident industriel* » pour Pathé. Pourtant, ceux qui ont vu le film ont aimé et le bouche à oreille, comme les avis sur les réseaux sociaux sont favorables. Mais cela ne suffit pas à toucher un public qui semble craindre un sujet aussi historique et politique, malgré tous les artifices de mise en scène parfaitement utilisés. C'est là aussi que l'on mesure à quel point la force d'Internet reste virtuelle, incapable de nous faire changer d'avis quand nous avons décidé, collectivement, de rester chez nous, polarisés par la Coupe du monde de football, sans doute.

Paul Chassard

Livre

Le sort incertain des quelque 3 500 librairies indépendantes françaises est lié au déclin du commerce de proximité, du fait de l'augmentation des charges et contraintes diverses et de la modification des modes de vie. Est-ce que les gens lisent moins ? Difficile à dire. Les téléphones portables donnent accès à des livres numériques et il y a une grande mode des livres audio. Si bien qu'on avait pu prophétiser, il y a une quinzaine d'années, la mort du livre papier. Celle-ci n'a pas eu lieu.

La génération des 15-25 ans, dite « Gen Z », semble au contraire manifester un appétit inattendu pour le livre imprimé. En témoigne le phénomène BookTok sur

TikTok ou Bookstagram sur Instagram ou des influenceurs mettent en avant leurs lectures, affichent leurs piles de livres et se vantent des belles éditions acquises. Un marqueur d'élitisme esthétique.

Les psychologues indiquent que la lecture d'un livre papier est un bon moyen de se déconnecter des écrans (qui entraînent fatigue oculaire et dépendance nerveuse) : pas de « lumière bleue », pas de notifications intempestives, pas de tentation de scroller (faire défiler mécaniquement des pages électroniques toujours nouvelles). Le rite de lire quelques pages papier le soir favorise l'endormissement apaisé, alors qu'il est déconseillé de regarder ses écrans trop tard, ce qui favoriserait les insomnies. Certains vont jusqu'à faire l'éloge d'une « expérience sensorielle » voire d'un « plaisir haptique » (du grec *ἅπτικός*, palpable), évoquant la texture du papier agréable à voir et à toucher, son odeur, la qualité des couvertures, le geste de tourner la page...

Les pédagogues insistent sur le fait qu'il est plus facile, pour ceux qui ont une mémoire surtout visuelle, de mémoriser les textes à étudier quand ils sont répartis en paragraphes bien mis en page et imprimés... Prendre des notes écrites à la main en marge ou sur un post-it serait un moyen plus fiable d'acquérir du savoir.

Il y a pourtant des sortes de livres qui n'ont plus d'usage. On trouve, abandonnés dans les déchetteries, de nombreuses encyclopédies, dictionnaires, guides pratiques et même touristiques, qui ne peuvent pas rivaliser avec les mises à jour permanente d'In-

ternet. Les boîtes à livres contribuent à déconsidérer les livres de consommation courante. Ce qui est donné n'a plus de valeur. Mais on voit réapparaître une sorte de petite bibliophilie, avec des éditions soignées (souvent réalisées en Asie), avec de beaux cartonnages, des couleurs, des découpages, des gaufrages qui imitent les percalines d'antan. Ce sont des livres-cadeaux ou de collection surtout quand ils concernent des héros de bande dessinée à forte notoriété.

Enfin l'impression numérique permet d'éviter le « pilon » (destruction pour refaire du papier) auquel étaient condamnés les livres imprimés en quantité trop optimiste. Cela réjouit les adeptes de la « transition écologique » qui ont imposé l'usage exclusif de papier provenant de « forêts gérées durablement » (certifications PEF/FSC). Mais les prix des petits tirages successifs grèvent les marges des éditeurs.

Les tirages globaux sont en effet de plus en plus faibles. Là où un éditeur considérait que 2 000 ventes était un relatif succès, il se contente bien souvent de 4 ou 500 désormais. Mais il y a de plus en plus d'auteurs. Les « rentrées » littéraires se multiplient. Les salons du livre aussi. À croire qu'il y a plus d'auteurs que de gens qui lisent... Avec l'intelligence artificielle, écrire son livre est à la portée du premier inculte venu. Le marché risque d'être encore plus saturé. Les auteurs vivant de leurs droits d'auteurs ne sont pas plus de quelques dizaines en France. Sauf qu'en cas de best-seller, toujours inattendu malgré les artifices du marketing de masse, c'est la fortune assurée pour l'édi-

teur et l'auteur... Pour un investissement sans commune mesure avec d'autres modes d'expression culturelle (que l'on songe aux 100 millions dépensés dans le dernier film sur de Gaulle).

F.A.

Textile

Le réseau de scop Le Relais a été créé en 1984 à l'initiative du mouvement Emmaüs, il fait partie de ce qu'on appelle l'économie sociale et solidaire (ESS). Chaque année, il collecte 120 000 tonnes de vêtements usagés, par ses bornes de dépôt (cela représenterait environ 50 % de ce genre de collecte). Puis il trie vêtements et chaussures, les reconditionne et essaie de les revendre en lots à différents réseaux. L'État a patronné la création de Refashion, un « éco-organisme » qui doit organiser et financer la reprise de tout ce que les acteurs de la filière ne sont pas capables de traiter. Cet organisme fonctionne grâce à une taxe prélevée sur la vente des vêtements neufs.

Le coût de la collecte est passé de 250 à plus de 300 euros la tonne, notamment à cause de l'augmentation du prix du diesel ces derniers mois. Mais le prix de revente ne dépasse pas les 150 euros, en baisse. Les particuliers ont pris l'habitude de revendre les plus belles pièces de leur garde-robe sur Internet ou dans des boutiques spécialisées. Les vêtements dont on se débarrasse gratuitement sont de plus en plus issus de la fast-fashion d'origine asiatique. Celle-ci utilise le polyester de préférence au coton. Prématurément usés, ces pièces ne peuvent pas être réutilisées telles quelles, ni même

sous forme de matière première. Elles sont brûlées ou enterrées. Cette fast-fashion engorge les centres de tri et rend le travail plus difficile. Le Relais n'arrive plus à traiter que 90 000 tonnes de vêtements dans l'année. Il a donc annoncé, le 9 juin, la fermeture de 4 000 bornes de collectes. Les vieux vêtements s'entassent devant. Les municipalités menacent de verbaliser les particuliers, la collecte des ordures ménagères est déstabilisée...

Pour compenser les pertes structurelles de l'activité de recyclage, Le Relais est soutenu par des subventions du ministère de la Transition écologique et, surtout, il emploie (à hauteur de 40 % de ses quelque 3 000 salariés) des personnes en contrats d'insertion professionnelle à coût mais aussi à durée limitée. C'est toute une politique pour remettre les gens au travail qui est menacée.

Le gouvernement a promis des aides d'urgence à hauteur de 100 millions d'euros. Il a prévu une nouvelle loi pour créer une filière de recyclage industrialisée (robotisée ?) avec un budget d'au moins 250 millions d'euros. Cette filière se heurtera à l'absence de débouchés. L'Afrique, qui importait et traitait nos vieux vêtements jusqu'à ces derniers temps, n'en veut plus. Elle aussi s'habille en fast-fashion et, malgré un coût de main-d'œuvre très bas, ne sait pas quoi faire de ces tissus usagés.

P.C.

Vers quoi et comment ?

Notre époque anxiogène nous a fait connaître, depuis

migratoire. Frontière accusait un réseau d'avocats de vivre d'un système subventionné par l'État pour favoriser des filières d'immigration illégale. Versailles : Le président Trump a été reçu par son homologue Emmanuel Macron au château de Versailles le 17 juin.

■ **Commerce** : La Société des grands magasins (SGM) de la famille Merlin renonce à exploiter les fonds de commerce du BHV Marais et du BHV Parly 2 en acceptant une proposition de reprise portée par Karl-Stéphane Cottentin, ex-directeur général du BHV et de SGM, Valérie Chaleysin, directrice du marketing du BHC et Élodie Nho, directrice du personnel, visant à associer les quelque 700 membres du personnel dans une nouvelle structure. Les repreneurs ont indiqué, le 16 juin, que le partenariat avec Shein prendra fin au plus tard en décembre. Les 5 BHV de province restent pour l'instant sous la coupe de la SGM.

■ **Sécurité intérieure** : Le 16 juin, la DGSI (Direction générale de la Sécurité intérieure) a retenu la société française ChapsVision pour se substituer au géant américain Palentir dans l'exploitation à grande échelle de ses données. Le géant américain travaille pour l'État français depuis dix ans et le retour à la souveraineté française en ce domaine prendra sans doute plusieurs années car Palentir a assuré, le même jour que son contrat restait « pleinement en vigueur ».

■ **Pornographie** : Saisie par le Conseil d'État français, la Cour de Justice européenne a, dans un arrêt du 16 juin, estimé justifiées les mesures envisagées par l'Arcom contre la diffusion en France de contenus pornographiques illégaux (pédopornographie, violences sexuelles, etc.) hébergés dans des pays européens (comme la République tchèque ou Chypre) ayant une législation

moins stricte, et cela malgré le principe de la libre circulation des biens et services au sein de l'Union.

■ **Ameublement** : L'enseigne Maisons du meuble (330 points de vente et 7 000 collaborateurs), cotée en Bourse, a fait une perte de 406 millions sur son exercice 2025. Elle espère un refinancement par deux fonds d'investissement britanniques qui pourraient en prendre le contrôle d'ici septembre.

■ **Corse** : Un projet de loi constitutionnelle, offrant aux élus corses des possibilités d'adapter les lois nationales voire de bénéficier d'une autonomie législative et réglementaire dans certains domaines, devait être voté le 23 juin à l'Assemblée nationale.

■ **Transports** : Blablacar ayant annoncé se retirer du marché des cars à longue distance à partir du 4 janvier 2027, le gouvernement aimerait susciter un éventuel concurrent à Fexibus, seule opérateur privé demeurant sur ce créneau en France.

■ **Croissance** : Les nouvelles prévisions de croissance pour la France, annoncées par l'Insee le 17 juin, sont de + 0,7 %. La Banque de France ne table que sur un + 0,5 %. Les prévisions budgétaires de l'État étaient fondées sur + 0,9 %.

2008, la crise financière, la pandémie, l'invasion de l'Ukraine, l'inflation, les tensions énergétiques, le renouvellement géopolitique et, le plus durable, l'intelligence artificielle. Si on y ajoute l'état économique du pays et ses déficits, on dira facilement que l'état des lieux est connu. En revanche, la direction à prendre reste une question complètement ouverte.

Comme la France constitue une sorte de paquebot historique, avec ses institutions, ses habitudes, ses compromis et ses liens à l'international, on ne peut pas en changer le moteur comme on le ferait d'un logiciel. En outre, elle a toujours témoigné d'une capacité d'absorption — la fameuse résilience — qui lui a permis de surmonter bien des chocs.

Cela n'interdit toutefois pas de sortir du XX^e siècle, voire même de l'après-guerre où tout semblait possible. Encore faut-il savoir vers où l'on veut aller et comment y parvenir. Aux politiques de l'indiquer et aux citoyens de le leur demander.

Jean-Gabriel Delacour

glementaire qui ne contente que quelques avocats. Elle entérine les modes véhiculées par des médias toujours à l'affût des nouveautés et trépigne lorsqu'elle constate un décalage avec la pratique des institutions. Après les forces de l'ordre, accusées aussi bien de se montrer répressives que de ne pas agir contre la criminalité, c'est au tour de la justice d'être accusée de légèreté et de laxisme dans le traitement des délits et crimes sexuels.

Le développement des plaintes pour agression et viol contre Patrick Bruel, y compris de mineures, et le viol et l'assassinat de la petite Lyhanna, âgée de 11 ans, sans doute par un agresseur connu, ont entraîné l'emballement qui caractérise ce mois de juin. Les controverses politiques qui s'ensuivent et les réactions corporatistes de certains magistrats contribuent à un nouveau ressenti de l'opinion. Non seulement apparaît comme révolu le temps où la pédophilie était plus ou moins ouvertement pratiquée et surtout justifiée par des personnalités en vue (qu'on se rappelle la tribune dans Libération en 1979),

mais la succession des dysfonctionnements n'est plus tolérée.

Un ancien monde a disparu et on ne peut que se féliciter que les victimes soient écoutées, même si l'affaire d'Outreau a appris la prudence aux magistrats comme au public. Mais il faudra s'interroger sur une civilisation qui prône en même temps la liberté sexuelle et qui n'arrive pas à un équilibre comportemental entre hommes et femmes — la rhétorique marxiste ayant poussé à la lutte des sexes. Peut-être faudrait-il tout simplement rétablir le rôle et la dignité de toute personne humaine, et pas seulement en fonction de son sexe.

Précy

■ **Disparition** : Claude Guillemot, un des fondateurs d'Ubisoft (jeux vidéo), est mort à 69 ans dans le crash de son avion bimoteur le 19 juin.

La Nation Française

directeur de la publication :
Frédéric Aimard

Édité par Spfc-Acip

60, rue de Fontenay
92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418382149 00015 Nanterre

N° TVA intracommunautaire

FR21418382149

ISSN 2967-2988

Imprimé par nos soins.

Les 186 précédents numéros
sont tous disponibles gratuitement
à cette adresse :

<https://www.archivesroyalistes.org/-La-Nation-Francaise->

L'ancien monde

Notre époque a changé ses codes moraux. Ayant abandonné les séculaires références chrétiennes et ne sachant plus ce que représente le droit naturel, elle se contente du droit positif, c'est-à-dire des règles du moment. Elle croit volontiers les pérenniser en les inscrivant dans la Constitution ou, à tout le moins en produisant à qui mieux mieux lois et normes aboutissant à une inflation ré-

